

**RÉUNION DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION
SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI
DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT
ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME PRODUISANT DES
EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME
FRAPPANT SANS DISCRIMINATION**

CCW/MSP/2003/1
28 octobre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Réunion de 2003
Genève, 27-28 novembre 2003
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la Réunion.
2. Confirmation de la désignation du Président de la Réunion.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Reconduction du Règlement intérieur.
5. Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Réunion.
6. Élection des vice-présidents.
7. Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
8. Adoption des dispositions financières pour la Réunion.
9. Rapport sur les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux des Parties à la Convention.
10. Examen du rapport sur les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux et échange de vues général.
11. Adoption du rapport d'activité.
12. Questions diverses.
